

PROJET D'ETABLISSEMENT

2015 - 2020



ESPACE ADOLESCENTS 91
Service d'Accueil d'Urgence
3 Impasse Christophe Colomb
91000 EVRY
Tél. 01.60.87.17.00



ASSOCIATION **V**ERS LA **V**IE POUR L'**E**DUCTION DES **J**EUNES
1 Pl. Charles de gaulle – Montigny le Bretonneux
78067 Saint Quentin-en-Yvelines
Tel. 01.30.43.26.00

SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION

**ESPACE ADOS 91 Service d'Accueil d'Urgence
PRESENTATION DE L'A.V.V.E.J**

2 - LE CADRE DE L'ACTION

LE CADRE LEGAL DU DISPOSITIF

- 2 - 1 Présentation générale - L'urgence des adolescents aujourd'hui**
- 2 - 2 Habilitation**

3 - LES MISSIONS DE REFERENCE

- 3 - 1 Les missions générales**
- 3 - 1 Les missions spécifiques, Spécificité du public et de ses besoins**

4 - LA POPULATION ACCUEILLIE ET SES CARACTERISTIQUES

- 4 - 1 Le profil des jeunes accueillis**
- 4 - 2 Quelques chiffres portant sur l'activité de l'année 2014**

5 – LE CADRE DE L'ACCUEIL

- 5 - 1 La capacité d'accueil**
- 5 - 2 Les lieux d'hébergement et d'activités**
- 5 - 3 Les professionnels de l'établissement**

6 – LES VALEURS DE L'ETABLISSEMENT

- 6 - 1 Les valeurs centrées sur l'utilisateur**
- 6 - 2 Les valeurs liées au travail des professionnels**
- 6 – 3 Un lieu d'accueil de stagiaires, de formation, d'ouverture**

7 – LES GRANDES OPTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

- 7 - 1 Les principes de référence au sein de l'établissement**
- 7 - 2 Le service d'accueil d'urgence comme un espace de découverte et de plaisir**
- 7 - 3 L'accueil d'urgence**

8 – LA FONCTION D'ACCUEIL et D'ACCOMPAGNEMENT

- 8 - 1 Les modalités d'accueil**
- 8 - 2 Les modes d'accompagnement**
 - La dimension individuelle et collective**

9 – LA FONCTION D’ACCUEIL ET D’ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : DEUX MODALITES D’ACCUEIL

9 -1 L’accompagnement au sein du domicile des assistants familiaux

9 -2 L’accompagnement en appartement pour les jeunes de + de 16 ans

10 – LA FONCTION PSYCHOLOGIQUE

Fonction de soutien psychologique

Les registres d’intervention

Les moyens

11 – MOYENS ET SUPPORT

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L’ACCOMPAGNEMENT

11 -1 Le travail en équipe : la dimension d’équipe pluridisciplinaire

11 -2 La référence éducative

12 – LES OUTILS DE LA LOI DU 2 JANVIER 2002

12 -1 Le document individuel de prise en charge

12 -2 Le contrat de séjour

12 -3 Le règlement de fonctionnement

**12 -4 Le livret d’accueil et la charte des droits et libertés
de la personne accueillie**

12 -5 Le conseil de la vie sociale et groupes de parole des jeunes

13 – LES INSTANCES PROFESSIONNELLES

13 -1 Les réunions centrées sur l’accompagnement des jeunes

13 -2 Les réunions de coordination de l’action

13 -3 Le travail en lien avec divers partenaires

14 – LES AXES D’INTERVENTION et LES PARTENAIRES DE L’ÉTABLISSEMENT

15 – CONCLUSION

La démarche d’évaluation de l’action au sein de l’établissement

15 -1 La démarche d’évaluation et de suivi interne

15 -2 La démarche d’évaluation en référence à la Loi du 2 janvier 2002

Les orientations pour les cinq années à venir

ANNEXES

Textes de référence

Outils mis en place par la Loi du 2 janvier 2002

Règlement de fonctionnement

Livret d’accueil

Document individuel de prise en charge

Questionnaire de satisfaction

1 - INTRODUCTION

L'écriture de ce projet a été réalisée de manière participative, en associant l'ensemble du personnel de l'établissement lors de groupes de travail sur divers thèmes (accueil, collaboration avec les familles, rôle et fonction des professionnels...).

Ce projet a pour vocation de faire un état des lieux des pratiques professionnelles actuelles au service d'accueil d'urgence Espace Adolescents et de dégager les pistes d'actions pour les cinq années à venir.

ESPACE ADOS 91 (Service d'Accueil d'Urgence)

En mars 1995, le Conseil Général de l'Essonne demande aux établissements du département assurant la prise en charge habituelle d'adolescents difficiles, d'ouvrir des places supplémentaires d'hébergement réservées aux jeunes en situation d'urgence. Les responsables de ces structures éducatives, convaincus que l'urgence doit être traitée par une action plus spécifique, orientent la Direction de la Solidarité et de la Famille du Conseil Général vers l'A.V.V.E.J., compte tenu de son expertise dans l'accueil d'urgence.

L' A.V.V.E.J. propose un pré-projet (septembre 1995) mais il faudra attendre avril 1996, après plusieurs rencontres d'explication et d'ajustement, pour obtenir un accord de principe. Finalement, le dossier, présenté au CROSS (Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale) recevra un avis unanimement favorable.

PRESENTATION DE L'A.V.V.E.J.

En 1952, Jean-Claude Ferrand crée l'association « Vers la Vie » et prend la direction de l'institut de rééducation « Le Logis » à Saint Lambert des Bois. Sa volonté est d'aider des adolescents en difficulté, en sortant des cadres proposés jusque-là par les pouvoirs publics et les congrégations religieuses. L'établissement initial va donc progressivement essayer pour proposer une suite et des compléments à ses interventions (foyer le Vieux Logis à Montgeron, IRMP Beaulieu en Haute Savoie puis service de Soins et d'Education Spéciale à Domicile de Paris).

En 1972, Jean- Claude Ferrand s'entoure d'une équipe de Direction Générale. C'est la fin de la période historique de création militante. Les années 1970/80 voient l'extension et la diversification des activités. Ce sont des années de développement durant lesquelles l'Association Vers la Vie montre un dynamisme et une inventivité fortement marqués par l'énergie et les convictions de son fondateur.

La nouvelle « **A**ssociation **V**ers la Vie pour l'**E**ducation des **J**eunes » A.V.V.E.J., née de la fusion de l'association « vers la vie » et de l'AEJM, a droit à la reconnaissance d'utilité publique que détenait cette dernière. Elle se constituera en Groupement Vers la Vie dans les années 1990 en fédérant les associations sœurs, l'ANREL, les 3A et Promo 84 (*).

En 1984, un nouveau directeur général poursuit la professionnalisation des intervenants et la diversification des modes d'actions avec des créations ou des reprises d'établissements. Plusieurs structures ouvrent leurs portes.

En 1986, le fondateur de l'Association devient président de l'Association et garantit, de sa place et par sa personne, l'inspiration de départ.

En 1997, Jean- Claude Ferrand décède.

Les années 2000, sont celles d'une « mise à plat » de l'association, tant sur le plan administratif que sur celui de la redéfinition de sa mission. Tout ceci conduit à une actualisation des textes fondateurs de l'association. En octobre 2004, le conseil d'administration adopte la nouvelle rédaction des options fondamentales, avant d'engager, fin 2005, la rédaction de son projet d'association. En 2012, l'A.V.V.E.J a eu 60 ans, et emploie environ 700 salariés au sein de 18 établissements.

(*) L'ANREL : Association Nationale de Recherche, Enseignement et Loisirs

3A : Association des Amis de l'A.V.V.E.J

Promo 84 : regroupait différentes entreprises d'insertion. L'association a été dissoute en 1984

2 - LE CADRE DE L'ACTION

LE CADRE LEGAL DU DISPOSITIF

2 - 1 Présentation générale

L'urgence des adolescents aujourd'hui

Espace Adolescents assure l'accueil en urgence de 30 jeunes filles et garçons âgés de 12 à 21 ans. 24 d'entre eux sont hébergés au domicile d'assistants familiaux et 6 sont hébergés en semi autonomie (trois appartements de type F3).

Les mineurs sont accueillis en priorité au domicile d'assistants familiaux afin de permettre une meilleure évaluation de leur comportement. Ce type d'accueil est aussi un moyen de soustraire les mineurs les plus fragiles à l'influence des autres jeunes. 6 jeunes de plus de 17 ans sont hébergés en semi-autonomie.

Ces différents modes d'hébergement, au domicile de familles d'accueil dont la composition familiale est diverse ou en semi-autonomie, permettent une souplesse et une adaptation des réponses à la très grande diversité des situations et des problématiques des mineurs accueillis. La réponse à l'urgence de leur situation lors de l'accueil s'en trouve facilitée.

De décembre 1996 (ouverture de l'établissement) au 1^{er} janvier 2015, Espace Adolescents a accueilli 1167 jeunes. Il s'agit d'une population adolescente hétérogène : adolescents en rupture, aux problématiques complexes, ayant mis en échec d'autres dispositifs, capables de violence et de passages à l'acte. Ils sont souvent marqués par une filiation incertaine qui entrave la construction stable de leur identité. Pour quelques-uns, les troubles sont proches des problèmes de santé mentale.

Le SAU accueille selon sa capacité, sans délai d'attente, sans condition d'admission, des garçons et des filles en grande difficulté (maltraitance, enfants à risque, mineurs isolés). Il ne peut, du fait de sa vocation à répondre aux urgences, réserver une place à l'avance.

La prise en charge se fait en trois périodes (accueil, observation-évaluation, orientation). Il va sans dire que le temps de chaque période ne peut être fixé préalablement, le travail de reconstruction étant conditionné par la fragilité psychologique et les capacités d'adaptation de chaque jeune.

Les problématiques diversifiées, la situation d'urgence et le temps relativement court de la durée du séjour, obligent à tenir un cadre éducatif relativement strict par rapport à un foyer classique. Nous constatons que ce cadre les sécurise et les apaise. Cette ambiance favorise véritablement la restauration d'une relation de confiance avec l'adulte.

Le SAU a du s'adapter à l'accueil de mineurs isolés venant de différents pays comme l'Afrique Noire, l'Inde, le Pakistan...

Dans tous les cas, il s'agit au moment de l'admission, d'adolescents en difficulté, angoissés face à une situation de rupture, sans possibilité de se projeter sur les semaines à venir quant à leur hébergement et à leur situation familiale. De fait, ce type de réponse en urgence implique une attention particulière marquée dès l'accueil et une réactivité de l'équipe face aux troubles de ces adolescents en insécurité.

L'accueil doit alors être rapide, confortable et chaleureux. Le premier travail de l'équipe est de permettre à ce jeune de "se poser" et de "s'humaniser", de mettre des mots sur ses émotions. Une séparation physique plus ou moins longue est nécessaire : elle permet de retravailler le lien et de préparer ensemble « l'après S.A.U. ».

Nos prises en charge sont limitées dans le temps et doivent se réaliser en partenariat avec les services à l'initiative du placement du jeune.

2 -2 Habilitation

Espace adolescents est agréé au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Essonne pour l'accueil de 30 jeunes de 12 à 21 ans.

Agrément Aide Sociale à l'Enfance : 12-21 ans - Arrêté du 11/10/1996 N° 96 02 685

Extension (hébergement en appartement): 16 à 21 ans - Arrêté du 10/02/2005 N° 2005 007 49

Ouvert 365 jours par an, 24 h sur 24.

Le Service d'Accueil d'Urgence reçoit 30 jeunes, filles et garçons, de 12 à 21 ans.

Le travail s'articule autour de plusieurs axes :

Accueillir en urgence,

Observer, comprendre les difficultés du jeune et de sa famille,

Evaluer la situation familiale et personnelle du jeune,

Construire un projet le plus adapté possible, le concrétiser avec le jeune, sa famille et les partenaires.

La demande d'admission se fait par téléphone. Après réception d'un écrit sur la situation du jeune, l'adéquation entre le profil du jeune et les possibilités d'hébergement est étudiée. Il n'y a pas de réservation de places.

3 - LES MISSIONS DE REFERENCE

3-1 Les missions générales

Espace Adolescents est un établissement du secteur associatif ; l' A.V.V.E.J. est reconnu d'utilité publique. A ce titre, il exerce une **mission de service public**. C'est pourquoi il se doit de recevoir, dans la limite de sa capacité d'accueil, les jeunes qui lui sont adressés et concourt à **la prise en charge en urgence** des mineurs en danger du département de l'Essonne.

Pour ce faire, l'établissement inscrit sa pratique professionnelle dans une **souplesse de prise en charge**. L'établissement a une action **territorialisée**, c'est-à-dire que celle-ci s'exerce prioritairement sur l'ensemble du département.

Il a pour mission première d'**accueillir** des jeunes qui sont en difficulté dans leur famille. Cet accueil a pour visée la **protection** du jeune : protéger pour prévenir le risque de danger et protéger du danger présent.

Dans sa mission quotidienne, l'établissement va :

Observer les comportements du jeune dans son ensemble : seul, avec les autres jeunes, avec les adultes présents au sein de la structure, avec sa famille et avec l'extérieur.

Évaluer avec le jeune ses besoins pour élaborer, ensemble et en lien avec sa famille lorsque cela est possible, son projet personnalisé.

Éduquer à travers le quotidien, le scolaire, le professionnel, la culture, les loisirs...

Accompagner le jeune dans son projet en s'appuyant sur un réseau de partenaires médico-sociaux.

Insérer le jeune dans un processus social adapté à son projet personnalisé.

Orienter le jeune, en fonction de son projet, vers d'autres structures, en privilégiant un retour en famille dans la mesure du possible.

3 -2 Les missions spécifiques, Spécificité du public et de ses besoins

Sont admis à Espace Adolescents, des garçons et des filles âgés de 12 à 21 ans pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Essonne.

Nous ne pouvons prendre en charge des jeunes souffrant de handicaps lourds nécessitant une tierce personne, des jeunes présentant des troubles importants du comportement ou de la personnalité et des jeunes relevant des services de la P.J.J.

L'établissement permet l'accueil de jeunes en urgence, c'est-à-dire confrontés à une situation de crise qui peut générer une grande insécurité chez eux. Cette crise fait l'objet d'une demande de placement en urgence pour des raisons très multiples : OPP prononcée par le Parquet d'astreinte, accueil de jeunes devant être retirés du domicile familial en urgence, rupture d'établissement etc.

4 - LA POPULATION ACCUEILLIE ET SES CARACTERISTIQUES

4-1 Le profil des jeunes accueillis

L'établissement reçoit des jeunes âgés de 12 à 21 ans.

Les jeunes accueillis sont en rupture familiale, soit parce qu'ils ont tout quitté, soit parce qu'avec l'adolescence, ils sont en conflit important avec leurs parents, soit parce qu'ils ont fait l'objet de violence ou de maltraitance familiale. L'établissement accueille de plus en plus régulièrement des jeunes mineurs isolés, provenant de différents pays, francophones ou non.

On note fréquemment des comportements de fuite en avant au travers de conduites à risque centrées essentiellement sur l'usage de produits stupéfiants, la sexualité et des actes de petite délinquance.

La scolarité est souvent synonyme d'échec malgré l'existence de capacités intellectuelles. Il semble que, pour une grande part, l'inscription dans des conduites addictives ne leur permette pas d'utiliser pleinement leurs potentialités.

Les aspects dépressifs sont la plupart du temps sous-jacents à ces comportements mais peuvent s'exprimer parfois plus visiblement au travers de passages à l'acte de type mise en danger de soi.

Le comportement des jeunes accueillis est souvent marqué par « l'absence de limites ». Des actes de violence et des troubles du comportement peuvent y être associés. Au-delà des symptômes apparents, on voit apparaître une fragilité maternelle plus ou moins importante et des pères peu contenant.

Les situations scolaires de ces jeunes sont hétérogènes : des enfants suivant une scolarité classique cohabitent avec des enfants en classe de CLIS, de SEGPA ou relevant parfois d'une orientation en établissement spécialisé.

4 -2 Quelques chiffres portant sur l'activité de l'année 2014

Durée de séjour La durée moyenne de séjour en 2014 a été de 3,1 mois

Âge des jeunes La majorité des jeunes admis en 2014 avaient entre 15 et 17 ans :

- Moins de 14 ans 37,25 %
- Entre 15 et 16 ans 44,12 %
- 17 ans 15,69 %
- Plus de 18 ans 2,94 %

Origine géographique 100% des jeunes provenaient de l'Essonne.

Pôle pédagogique 100 jeunes sur les 102 jeunes accueillis en 2014, ont bénéficié d'un accueil sur le pôle pédagogique.
A leur arrivée dans l'établissement, 38,2 % des jeunes n'étaient plus inscrits dans un dispositif scolaire.
A leur départ, 4,9 % restaient sans solution de scolarité.
Le pôle pédagogique a réalisé 2211 journées d'accueil soit une moyenne de 22,1 journées par jeune pour une durée de prise en charge à Espace Ados de 92,3 jours.

5 -LE CADRE DE L'ACCUEIL

5 -1 La capacité d'accueil

L'agrément de la structure est actuellement de 30 places :

- 24 jeunes sont hébergés au domicile d'assistants familiaux,
- 6 jeunes sont hébergés en semi-autonomie dans 3 appartements partagés de type F3 situés sur Evry à moins de 5 minutes en voiture de l'établissement.

5 -2 Les lieux d'hébergement et d'activités

L'établissement est organisé autour d'un site d'accueil.

Au sein de la structure située 3 impasse Christophe Colomb à Evry se trouvent :

- La direction,
- L'encadrement éducatif et pédagogique,
- Le service psychologique,
- Les services administratifs et généraux,
- Le pôle éducatif et le pôle pédagogique.

Le pôle éducatif s'organise au rez-de-chaussée autour de trois bureaux pour les éducateurs et le bureau de la secrétaire et au premier étage d'un espace d'accueil et d'entretien.

Le pôle pédagogique situé au 1^{er} étage dispose d'un bureau destiné aux trois éducateurs scolaires et de deux espaces de travail ; un espace est plus particulièrement destiné au travail scolaire celui-ci est équipé de 6 postes informatiques pour les jeunes et d'un poste pour les éducateurs scolaires. Une autre salle conçue pour les activités artistiques, les projections, dispose d'un coin lecture et de nombreux jeux de société.

Les locaux collectifs sont constitués :

- D'un espace de restauration, salle à manger et cuisine où sont servis les repas de midi et le goûter,
- D'un espace d'accueil destiné aux jeunes,
- D'une salle de jeux.

Le pôle administratif (bureaux de l'économe, de la comptable et de la secrétaire de direction).

Le pôle technique (cuisine, lingerie buanderie et espaces de stockage des services ménage et un atelier).

5 -3 Les professionnels de l'établissement

- ✚ **Le directeur** assure la gestion administrative, technique et financière de l'établissement. Il a pour mission la mise en œuvre et le développement des actions éducatives, pédagogiques, techniques pour lesquelles l'institution a été créée. Il élabore le budget de la structure, ordonne les dépenses dans le cadre du budget qui lui est alloué et procède au recrutement du personnel. Il dirige l'équipe pluridisciplinaire et s'assure de la sécurité des personnes et des biens qui lui sont confiés.
- ✚ **Le chef de service éducatif et pédagogique** assure, par délégation de la direction, une mission d'encadrement des professionnels de la structure. Il est garant de la mise en œuvre des objectifs éducatifs et pédagogiques de l'établissement.
Ses missions principales sont les suivantes :
 - Soutenir et encadrer l'équipe éducative et pédagogique,
 - Garantir les projets personnalisés et leur mise en œuvre,
 - Animer diverses réunions centrées sur les jeunes et l'organisation,
 - Assurer un rôle de représentation de l'institution auprès de divers partenaires.
- ✚ **Le coordinateur**, intermédiaire entre la direction et les équipes éducatives et pédagogiques, il joue un rôle d'interface. Il a pour mission principale la coordination des rendez-vous et des actions socio éducatives directement engagées auprès des usagers. Il est en lien permanent avec les assistants familiaux et joue un rôle d'intermédiaire entre les équipes éducatives et les assistants familiaux.
- ✚ **Le psychologue-conseiller d'orientation** assure un soutien psychologique auprès des jeunes accueillis au travers d'entretiens. Il peut orienter vers des consultations extérieures (thérapie, bilan psychiatrique en vue d'une orientation...). Il participe à diverses réunions institutionnelles. Le psychologue conseiller d'orientation reçoit chaque jeune admis à Espace Adolescents et réalise un compte rendu écrit des entretiens réalisés. En fonction de la situation scolaire ou professionnelle des jeunes, il peut être amené à réaliser un bilan psychologique approfondi afin de cerner les aptitudes des jeunes accueillis par l'utilisation de tests psychotechniques. Il participe par ailleurs au recrutement des assistants familiaux et veille ensuite à la qualité de l'accueil à leur domicile. Dans ce cadre, il peut être amené à recevoir en entretien individuel les assistants familiaux en fonction des besoins ou difficultés repérés. Il anime les réunions de soutien qui leur sont destinées.
- ✚ **Le personnel du pôle éducatif** est composé de 9 éducateurs spécialisés qui ont pour fonction de favoriser, en liaison avec les familles, le développement personnel et social des jeunes au travers de divers modes d'accompagnement et de soutien, d'actions proposées au sein de l'établissement ou en relation avec l'environnement social.
- ✚ **Le personnel du pôle pédagogique** est composé de 3 éducateurs scolaires, leur travail consiste à retracer le parcours scolaire du jeune accueilli en lien avec le psychologue de l'établissement et de travailler avec lui un projet de retour vers une scolarité ou une formation en tenant compte de ses goûts, de ses attentes et de ses capacités. L'objectif de ce pôle est de réconcilier les jeunes avec la scolarité, de construire une cohérence dans des savoirs très hétérogènes, de donner du sens à la connaissance en mettant en place différentes activités : scolaires, sportives, manuelles, culturelles et professionnelles (atelier cuisine entre autres). Le but de cet espace est de remobiliser les jeunes afin de réinvestir une scolarité ou une formation professionnelle.

- ✚ **Les assistants familiaux (entre 15 et 20)** salariés de l'établissement.
Ils sont agréés pour accueillir à domicile des enfants âgés de 12 à 21 ans. Ils ont pour mission l'accompagnement éducatif au quotidien des jeunes confiés, en collaboration avec les membres de l'équipe éducative et pédagogique et l'encadrement de l'établissement.
- ✚ **Le service comptabilité** est en charge des dossiers suivants :
 - Gestion du personnel (paye...),
 - Etablissement et mise à jour de différents tableaux de bord,
 - Comptabilité (documentation comptable, comptes administratifs, budget).
- ✚ **Le service administratif** centralise de nombreuses informations sur la vie de l'établissement et son organisation selon :
 - Une fonction accueil : accueil des visiteurs,
 - Etablissement et mise à jour de différents tableaux de bord,
 - Une fonction administrative : courrier, secrétariat administratif et éducatif, secrétariat de direction.
- ✚ **Le personnel des services généraux** contribue à la qualité de l'établissement rendu par leurs actions quotidiennes :

Le cuisinier est en charge de la confection du repas de midi et du goûter pour toute la structure. Il porte attention à la qualité des produits, aux notions de plaisir et de « vivre ensemble » lors des repas et à l'éducation au goût.
Ce service assure :

- ☞ La promotion d'une restauration de qualité de type traditionnelle,
- ☞ Le développement du goût des jeunes,
- ☞ La confection de repas à thèmes et de repas d'anniversaire,
- ☞ Une dimension éducative autour d'un atelier cuisine en lien avec un éducateur scolaire,
- ☞ Le respect de l'hygiène en restauration collective (méthode HACCP),
- ☞ La gestion des stocks, l'élaboration des menus en lien avec l'économiste.

Le moniteur d'atelier assure le bon fonctionnement matériel de la structure.
Ce salarié a une fiche de poste multiple :

- ☞ Entretien des locaux (maintenance, petits travaux, petites réparations...),
- ☞ Entretien des espaces verts,
- ☞ Entretien et contrôle des véhicules,
- ☞ Suivi de la sécurité dans la structure (normes, législation...),
- ☞ Accompagnement en véhicule de jeunes,
- ☞ Prise en charge ponctuelle de jeunes afin de leur faire découvrir différents métiers.

6 - LES VALEURS DE L'ÉTABLISSEMENT

6-1 Les valeurs centrées sur l'utilisateur

- **Le respect de la personne accueillie** se fonde sur la reconnaissance de son histoire personnelle et de la place de sa famille dans sa vie, par la prise de conscience des droits et devoirs de chacun.
- **La confiance** : l'établissement est un lieu de restauration de la confiance en soi et en l'adulte.
- **La tolérance** : le travail d'accompagnement éducatif et pédagogique se développe autour de l'acceptation de la différence. L'écoute empathique est un moyen nécessaire à cette tolérance.

6-2 Les valeurs liées au travail des professionnels

- **Le travail en équipe**, en faisant tiers, garantit le professionnalisme. Il se fonde sur le respect de l'autre dans son identité professionnelle. Le travail en équipe permet, en outre, de s'enrichir des échanges de points de vue individuels.
- **La confidentialité** concernant les informations que chaque professionnel doit connaître dans le cadre de son activité permet de garantir le respect de la vie privée de l'utilisateur.

6-3 Un lieu d'accueil de stagiaires, de formation et d'ouverture

- **La qualité de l'accueil de stagiaires** : l'établissement est une structure d'accueil pour des personnes en formation. Ceci traduit un lieu ouvert sur l'extérieur et en mesure de s'interroger sur ses pratiques. Nous accueillons régulièrement des stagiaires éducateurs spécialisés ainsi que des psychologues. Un élève éducateur spécialisé en contrat d'apprentissage est salarié d'Espace Adolescents.
- **Espace Adolescents pensé comme un espace d'analyse** afin de permettre la confrontation des points de vue entre les professionnels du service et les professionnels en formation. Une telle perspective permet une prise de distance et une analyse constante de l'action proposée au sein de la structure.

7 - LES GRANDES OPTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

7-1 Les principes de référence au sein de l'établissement

Les principes de référence traduisent une manière de voir le jeune, sa famille et les modalités d'accompagnement proposées lors du séjour.

La qualité de l'accueil

Face aux difficultés rencontrées par le jeune, l'établissement développe une philosophie et une démarche centrées autour d'un accueil de qualité.

Les raisons qui conduisent au placement sont très différentes les unes des autres et souvent douloureuses pour l'ensemble des personnes concernées par la situation (enfant, parents...). Dans ce contexte, l'institution ne doit pas être un lieu qui renforce les difficultés mais qui, au contraire, construit une relation de confiance permettant de rassurer et pacifier chaque fois que possible les relations.

Dans cette perspective, le temps consacré à l'admission est considéré comme essentiel car c'est celui de la concrétisation de la distance entre le jeune et sa famille. Il est important qu'il soit réfléchi dans une logique de respect du jeune dans son histoire, sa parole et sa réalité sociale. L'assistant familial ne choisit pas le jeune qu'il va accueillir ; il va, tout comme l'équipe, découvrir le jeune et tracer un bout de chemin avec lui tout au long de son temps de présence à son domicile.

La prise en compte de l'histoire du jeune

L'accueil est envisagé comme une étape et un moment en vue de protéger le jeune dans le cadre des missions liées à la protection de l'enfance. Dans ce contexte de séparation, le plus souvent douloureuse pour les parties, Espace Adolescents vise à offrir un cadre sécurisant où la prise en compte de l'intérêt de tous guide son action.

Au niveau institutionnel et dans l'intérêt du jeune accueilli, ce dernier est envisagé dans une globalité et perçu comme inscrit dans une histoire qui lui est propre et qu'il est nécessaire de respecter. C'est à partir de la connaissance de la situation et de l'histoire de chaque jeune que se construit un accompagnement personnalisé qui doit l'aider, ainsi que sa famille, selon les besoins et les problématiques, à préparer l'avenir et donc l'après Espace Adolescents.

Un accompagnement adapté et personnalisé

La valorisation du jeune ou de l'adolescent passe par la personnalisation de l'accompagnement. Au moment de son arrivée, le jeune est rapidement inscrit dans une vie de groupe et une dynamique collective liée principalement à l'activité du pôle pédagogique.

Pour autant, en référence aux options d'Espace Adolescents et au cadre légal actuel, l'intervention éducative privilégie un accompagnement adapté et personnalisé. Elle s'illustre par l'élaboration d'un projet spécifique co-construit pour et avec le jeune en associant, autant que possible et de manière adaptée, sa famille, et par un accueil individualisé au domicile d'un assistant familial, pour la plupart.

Les dimensions mises en avant dans le projet personnalisé s'appuient sur l'histoire, la problématique de la personne, le désir et les potentialités mobilisables lors de l'élaboration et de la réactualisation du projet. Ce dernier interroge également la dialectique individuelle et collective, inhérente à la vie en établissement et aux moyens dont celui-ci dispose.

La collaboration avec les familles

La place des parents est systématiquement respectée en référence à leurs droits et à l'autorité parentale exercée vis-à-vis de leur(s) enfant(s). L'établissement est vigilant à sa manière de nouer des relations avec la famille afin d'avoir une certaine éthique professionnelle respectueuse de l'histoire familiale, de la nécessité selon les contextes de renforcer les liens ou, au contraire, de créer une distance dans l'intérêt du jeune placé.

Dans tous les cas, l'établissement organise la relation avec la famille en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance afin de maintenir, soutenir, voire valoriser la place et le rôle de chacun dans l'accompagnement proposé au jeune.

La question du désir et des potentialités du jeune

La prise en compte de l'identité du jeune et de son histoire est indissociable d'un accompagnement adapté. La notion de désir est considérée comme un moteur nécessaire au développement de la personne et est donc valorisée par les divers professionnels qui côtoient le jeune lors de son séjour à Espace Adolescents.

Pour autant, il ne s'agit pas d'inscrire le jeune dans un espace de toute puissance mais de l'aider progressivement à repérer ses limites pour éviter sa mise en danger. La dynamique éducative doit prendre en compte l'histoire du jeune, ses désirs mais aussi identifier les potentialités mobilisables lors de l'accompagnement. En effet, l'institution doit pouvoir proposer des actions (amener le jeune d'un point à un autre) tout en tenant compte des possibilités présentes. Il s'agit d'être vigilant à définir, en concertation avec le jeune, des objectifs mesurés, adaptés et réalisables afin de ne pas le mettre en échec et voire de renforcer certaines difficultés.

La question du désir doit prendre et avoir du sens pour le jeune lui-même, et ce, au regard de la problématique qui l'amène à être accueilli. Le désir des professionnels ne doit nullement guider l'action et se substituer à l'analyse et à la compréhension des publics rencontrés.

7-2 Le service d'accueil d'urgence comme un espace de découverte et de plaisir

Afin de permettre l'épanouissement du jeune en difficulté, l'établissement doit se concevoir comme un lieu ressource permettant la découverte et l'expérimentation de diverses situations et activités. Il s'agit de proposer, après un premier temps souvent douloureux, un accueil et un accompagnement ouvrant des perspectives de projet dans un cadre contenant et réconfortant.

L'établissement est envisagé comme un lieu qui permet au jeune, de créer une distance par rapport à la problématique conduisant à son placement. Lors du séjour, tout sera mis en œuvre afin d'aider le jeune à retrouver certains repères structurants lui permettant de vivre des moments agréables et sources de plaisir. Ceci passera par la restauration d'un bien-être au quotidien mais aussi par la réalisation d'activités permettant son éveil et son épanouissement personnel.

7-3 L'accueil d'urgence

L'accueil « d'urgence » répond à un besoin immédiat de protection des jeunes par une mise à distance d'un milieu familial en difficulté ou dangereux ou par le comportement du jeune.

Il s'agit d'un accueil perçu comme inscrit dans une forme d'urgence car ne peut se mettre en place l'ensemble des éléments du protocole visant à analyser en amont la situation : formaliser des contacts et le recueil d'information sur le jeune et sa famille, préparer les autres usagers, proposer une période d'observation...

Ce type d'accueil ne pouvant pas être préparé, nécessite une grande disponibilité et réactivité de la part de l'ensemble des professionnels, quelque soit leur rôles et fonctions. Les situations rencontrées peuvent être très diverses et doivent être travaillées en équipe pluridisciplinaire en vue de proposer des réponses pertinentes.

Les principaux objectifs de l'accueil « d'urgence » sont les suivants :

- ✚ Pouvoir très rapidement sécuriser le jeune,
- ✚ Développer une réactivité et adaptation professionnelle,
- ✚ Formaliser un temps avec le jeune pour le rassurer et dédramatiser la situation,
- ✚ Recueillir très vite diverses informations et les partager entre professionnels compétents pour une compréhension de la situation et un accompagnement adapté,
- ✚ Formaliser très vite un projet personnalisé, aussi modeste soit-il, pour ne pas laisser le jeune dans l'incertitude et l'angoisse provoquée par ce type d'accueil,
- ✚ Préparer de manière adaptée la sortie et l'orientation.

8 - LA FONCTION D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

8 -1 Les modalités d'accueil

Les objectifs du séjour au domicile d'un assistant familial ou dans un appartement peuvent être résumés ainsi :

- ✚ Accueillir et protéger dans un lieu neutre,
- ✚ Formaliser un diagnostic éducatif, social, psychologique et médical,
- ✚ Proposer un accompagnement et un projet centré sur le bénéficiaire,
- ✚ Dispenser un travail mesuré et adapté sur le lien familial entre jeune et parent,
- ✚ Être dans une logique de suppléance parentale au niveau éducatif,
- ✚ Permettre au jeune de, progressivement, trouver une place et de s'intégrer socialement.

8-2 Les modes d'accompagnement La dimension individuelle et collective

Le quotidien et la vie collective

L'accompagnement éducatif dans le quotidien donne des repères, un cadre contenant, rassurant et structurant permettant au jeune de se construire et ainsi d'accéder à un réel espace de liberté.

L'accompagnement éducatif aide le jeune accueilli à se différencier, première étape pour se respecter, se faire respecter et respecter les autres.

Il est également un moyen pour acquérir une autonomie sociale et professionnelle et ainsi contribuer à un « mieux vivre » en société.

Sur le pôle pédagogique, **la notion de vie collective** invite à se décentrer de soi en s'intéressant aux autres par l'apprentissage de la notion d'échange, de partage mais aussi de compromis, de frustration...

La vie en collectivité est également un outil au service de l'affirmation de soi. En effet, elle demande au jeune accueilli d'apprendre à exister pour soi tout en étant inscrit dans un système collectif.

C'est aussi un moyen pour découvrir et accepter sa propre réalité par la référence à ce que renvoie le groupe de jeunes avec lequel le jeune partage son quotidien (capacités, difficultés, différences). La vie collective se fonde donc sur une interaction : « il m'apporte des choses, j'en apporte aussi ».

La dimension scolaire et professionnelle, la spécificité d'Espace Adolescents

L'établissement attache de l'importance à cette dimension car l'insertion, scolaire et/ou professionnelle, est le garant de l'avenir et de l'autonomie du jeune accueilli. Cette insertion est également un outil de prévention de la marginalisation (repli sur soi, sentiment d'exclusion, dépression, délinquance, conduites addictives...).

C'est pourquoi des temps de soutien scolaire sont proposés au sein de l'établissement et des rencontres régulières avec les institutions scolaires sont organisées.

En outre, selon la situation du jeune, l'établissement fait appel à des partenaires extérieurs (associations ...) afin de compléter le soutien interne ou de proposer des remises à niveau pour les jeunes en rupture de scolarité et en attente d'un projet scolaire.

Les activités proposées : périscolaires, culturelles, loisirs, activités ponctuelles...

Les activités proposées à Espace Adolescents se fondent sur la notion de plaisir et de désir en tenant compte des exigences de la réalité.

L'accent est mis sur les activités extérieures dans un but :

- ☞ De création d'un espace propre au jeune hors du groupe d'accueil,
- ☞ D'intégration au tissu social environnant,
- ☞ De développement des intérêts socioculturels.

Les activités en interne permettent :

- ☞ La découverte de nouveaux centres d'intérêt,
- ☞ La création d'un lien plus individuel avec le personnel de l'établissement et la valorisation du jeune au travers de la créativité,
- ☞ De combler un vide qui peut devenir déstructurant et ainsi éviter le phénomène d'ennui et d'errance.

L'amélioration du cadre de vie

La fonction éducative proprement dite s'organise autour de l'accompagnement éducatif assuré par le personnel du pôle éducatif et pédagogique de la structure. Elle ne saurait être complète sans l'intervention d'autres personnels : les services généraux, le service administratif. Ces derniers ont en effet une place primordiale dans la qualité du service rendu aux personnes accueillies, notamment en ce qui concerne le cadre de vie.

La mission de l'institution est l'accompagnement au quotidien des jeunes qui lui sont confiés : les services généraux, le service administratif sont évidemment incontournables. C'est, par exemple, par une « bonne cuisine », du linge soigné, des locaux propres, une bâtisse en bon état ou un accueil téléphonique courtois que l'établissement devient un lieu agréable à vivre pour les jeunes accueillis. La protection, mission centrale de l'établissement, n'est pas seulement physique mais c'est aussi la recherche d'un bien-être.

Tous ces services participent, de plus, à la prise en charge des jeunes accueillis par des actions ponctuelles d'accompagnement (le midi lors du repas...) et par l'encadrement d'activités.

9 - LA FONCTION D'ACCUEIL et D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF : DEUX MODALITES D'ACCUEIL

9 -1 L'accompagnement au sein du domicile des assistants familiaux

L'accueil du type placement familial est le mode d'accueil retenu au sein de l'établissement pour les moins de dix sept ans et pour certains plus âgés. Il a pour objectifs de :

- ✚ Proposer un espace familial, affectif, protecteur et rassurant qui permet au jeune accueilli de grandir à son rythme.
- ✚ Permettre d'observer le jeune et de faire le point sur ses acquis et ses potentialités afin de construire un projet personnalisé qui prenne en compte son histoire et sa famille.

- **Les modalités d'accueil**

Les accueils se font en urgence, l'accueil physique se fait en général accompagné par un travailleur social de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département et se passe quasi systématiquement dans l'établissement.

Un éducateur de l'établissement reçoit le jeune et le travailleur social présent, puis l'assistant familial se joint à eux à la fin du rendez-vous. Ce premier contact permet de préciser les raisons, les modalités de l'accueil... en vue d'élaborer le document individuel de prise en charge.

- **L'accompagnement éducatif**

L'accompagnement éducatif du jeune se fait en lien avec les personnes ressources de l'établissement : éducateur spécialisé, éducateur scolaire, cadre, psychologue.

L'objectif de cet accompagnement est de donner au jeune des repères pour l'avenir car il est un être en construction ayant besoin d'attention et de soin.

L'assistant familial a pour missions :

- ✚ L'accueil du jeune,
- ✚ L'accompagnement au quotidien : respect de règles de vie en famille, suivi de la scolarité, ouverture à la culture...,
- ✚ L'observation et la découverte du jeune et de son évolution,
- ✚ Le soutien et l'étayage dans sa façon d'être en relation avec l'autre et dans sa construction de liens affectifs.

L'assistant familial, en collaboration avec le service éducatif et la psychologue, détermine les objectifs de prise en charge repris dans le document individuel de prise en charge et participe par son travail de lien avec l'équipe éducative à la construction des différents écrits.

Le psychologue

- ✚ Propose un espace de parole et un soutien psychologique en fonction des besoins du jeune,
- ✚ Participe à l'élaboration des hypothèses de travail contenues dans le projet personnalisé du jeune,
- ✚ Offre également un soutien à la famille d'accueil.

Le chef de service éducatif et pédagogique a pour missions :

- ✚ Le suivi du projet personnalisé du jeune,
- ✚ Il est garant de la cohérence du travail mené avec le jeune dans l'établissement,
- ✚ Le rappel du cadre de la prise en charge.

Le coordinateur

Il organise le travail des équipes, programme et planifie les activités et rendez-vous du service éducatif et pédagogique. Il coordonne dans l'intérêt du jeune les interventions des équipes de l'établissement.

9-2 L'accueil en appartement pour les jeunes de plus de 16 ans

• Les objectifs de l'accueil en appartement

La définition des objectifs de l'établissement prend appui sur le constat suivant : il est difficile, dans le contexte socio-économique actuel, de faire face seul à son environnement et de trouver les appuis nécessaires pour construire son insertion sociale et professionnelle.

En premier lieu, l'établissement est un soutien, un tremplin à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de plus de 17 ans accueillis pour qu'ils accèdent à une autonomie. L'établissement se fixe comme priorité d'accompagner les jeunes à devenir de jeunes adultes responsables et intéressés par la société dont ils font partie.

Enfin, l'établissement s'attache à prendre en compte la demande du jeune accueilli afin qu'il reste auteur et acteur de sa vie et qu'il puisse ainsi se tourner vers l'avenir en utilisant sa propre histoire comme ressource.

• Les moyens

Le Personnel

Les éducateurs spécialisés et les éducateurs scolaires sont à disposition de l'ensemble des jeunes accueillis quelque soit leur âge, il en est de même pour le psychologue, le chef de service et le coordinateur.

Les logements

Les logements se situent tous dans la ville d'Evry, à moins de 5 minutes en voiture de l'établissement. Deux appartements F3 se situent à moins de 10 minutes en bus de l'établissement. L'autre appartement F3 se situe en face Espace Adolescents, à peine une minute à pied. Six jeunes sont accueillis en semi-autonomie.

L'accompagnement en appartement Les modalités d'accompagnement

L'accompagnement éducatif prend en compte la dimension sociale, professionnelle et psychoaffective du jeune et se met en place dans un souci de synergie des actions des divers partenaires extérieurs qui peuvent intervenir auprès du jeune.

L'accompagnement passe, pour chaque jeune, par :

- ✚ L'intégration dans un logement autonome et une aide à la gestion de cet espace. Son entrée dans le logement est régie par différents contrats (contrat de séjour, d'hébergement, financier, règlement de fonctionnement) par lesquels le jeune signifie son engagement vis-à-vis du projet éducatif proposé,
- ✚ Une aide dans la gestion de son budget,
- ✚ Un accompagnement dans son insertion sociale et professionnelle,
- ✚ Une possibilité de soutien psychologique dans l'établissement,
- ✚ L'accompagnement éducatif se traduit concrètement par :
 - ☞ Des rendez-vous réguliers (au moins deux fois par semaine) dans les locaux de l'établissement.
 - ☞ Des visites régulières au domicile du jeune. Ces visites sont programmées ou non (« surprises »).

10 - LA FONCTION PSYCHOLOGIQUE

Fonction de soutien psychologique

De par la diversité et la mouvance de la population accueillie, la fonction de soutien psychologique se doit d'être diversifiée afin de répondre aux besoins de chacun.

Quelque soit la problématique du jeune accueilli et la durée de son séjour, le soutien psychologique a pour visée de permettre au jeune d'élaborer sa souffrance et de se réapproprier son histoire pour ne plus être en position de la subir. L'aider à devenir acteur de ce qui se passe pour lui et à accéder à un espace de « désir ». Lui permettre de retrouver un espace d'existence où il puisse à nouveau dire « je » et se projeter dans l'avenir.

Il n'y a pas de thérapie, au sens strict, à l'intérieur de l'établissement. Il est donc important que le soutien psychologique soit une expérience qui prépare le jeune à faire une démarche thérapeutique si cela s'avère un jour nécessaire pour lui. Le psychologue réalise aussi un travail de partenariat avec les praticiens suivant le jeune avant son accueil dans l'établissement ou ceux des établissements ou services lorsque le jeune nous quitte.

Les registres d'intervention

L'établissement est doté d'un temps plein de psychologue qui s'articule autour de temps d'entretiens avec les jeunes, mais aussi avec leurs éducateurs.

- **Peu de temps après l'admission**

La rencontre avec le psychologue va, d'une part, permettre au jeune d'exprimer ses ressentis tant par rapport à son accueil que par rapport à l'événement traumatique qui a provoqué son entrée au sein de l'établissement et, d'autre part, d'échanger sur les raisons de son admission pour ensuite essayer, au cours des entretiens individuels, de pouvoir échanger sur sa situation et son vécu.

- **Au cours du séjour du jeune**

Le suivi psychologique se centrera sur l'espace qui est donné au jeune pour verbaliser, à sa façon, ce qui le fait souffrir ou l'aide à vivre, et ainsi pouvoir s'approprier un espace intérieur qui souvent a été mis à mal au cours de son développement.

Les moyens

- **Au niveau des jeunes accueillis**

Les moyens vont être variés et fonction de ce qui peut émerger du désir du jeune ou de son mode de fonctionnement :

- ✚ Des **entretiens**, essentiellement non directifs, avec ou sans support matériel, pouvant servir d'espace transitionnel mais aussi de temps de silence.

Les entretiens sont généralement libres, avec ou sans rendez-vous préalable et permettent de travailler avec la demande spontanée du jeune : particularité propre au cadre institutionnel. Les entretiens peuvent se dérouler, ponctuellement ou partiellement, en présence de l'éducateur, notamment quand celui-ci est dans une demande pour le jeune, ou lorsque ce dernier a besoin d'être « porté » dans sa démarche (fonction d'étayage).

Certains jeunes, cependant, sont dans une telle position de rejet face à tout ce qui est «psy» qu'il est préférable de s'en tenir au respect de leur position, une fois les différentes formes d'aides possibles exposées. Le soutien psychologique se fera alors au travers de l'équipe éducative, par l'analyse des différentes situations amenées en réunion.

- ✚ Un **bilan psychologique** peut être réalisé en cas de besoin, s'il n'a pas été effectué ou prévu par ailleurs. Il permet, d'une part, de mieux apprécier les capacités intellectuelles du jeune au-delà de ses résultats scolaires et, d'autre part, de mieux cerner sa problématique en terme de structure de personnalité, au-delà des symptômes apparents.

- **Au niveau institutionnel**

Le soutien psychologique apporté aux jeunes accueillis s'exerce aussi par le biais du cadre institutionnel au cours des réunions avec les différentes équipes.

11- MOYENS ET SUPPORT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT

11-1 Le travail en équipe : la dimension d'équipe pluridisciplinaire

Le travail en équipe pluridisciplinaire est un des outils mis à la disposition des professionnels qui participe à la mise en place d'un accueil et d'un accompagnement cohérent et de qualité à destination des jeunes reçus dans l'établissement.

Il s'agit d'une volonté institutionnelle de promouvoir une articulation et des échanges entre les différents métiers tout en spécifiant les rôles et les fonctions de chacun. Cette ambition permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Prendre en compte les différents regards, selon la place de chacun, afin d'enrichir l'accompagnement éducatif et la connaissance du jeune accueilli,
- Proposer diverses compétences au jeune et rechercher une cohérence de l'action par l'harmonisation des différentes fonctions présentes au sein de la structure,
- Analyser les pratiques et les actions afin d'interroger les projets mis en œuvre au sein de l'établissement,
- Créer une culture commune tout en respectant les fonctions de chaque professionnel,
- Veiller à ce qu'il n'existe pas de cloisonnement entre les fonctions.

L'ensemble de ces éléments doit permettre de poursuivre les missions de l'établissement dans un cadre qui privilégie un accueil de type « familial » tout en restant professionnel. La pluridisciplinarité est au service de l'instauration d'une réelle relation de confiance entre l'ensemble du personnel au service de l'accompagnement du jeune.

11-2 La référence éducative

L'option mise en avant au sein d'Espace Adolescents privilégie la notion de référence, deux professionnels éducateurs spécialisés et un éducateur scolaire référents du même jeune, pour un accompagnement adapté et continu dans le temps.

Définition

Le choix de la référence est un choix institutionnel. Il permet un partage des rôles à partir des capacités et limites reconnues de chacun et ainsi un meilleur accompagnement du jeune. Ce partage libère aussi chaque référent de la globalité de la prise en charge.

Cette notion de référence doit toujours être réfléchie, adaptée à la problématique de chaque jeune et être analysée et définie en commun afin de ne pas rigidifier la fonction occupée.

Elle favorise une proximité relationnelle et affective entre celui qui occupe la fonction et le jeune concerné. Cette dimension d'implication affective doit être prise en compte et analysée par l'ensemble des professionnels lors des réunions d'équipe afin d'écartier le risque « d'appropriation » du jeune.

Le jeune peut créer des références affectives autres et solliciter certains professionnels lors de démarches importantes ou difficiles à effectuer. Ceci suppose donc la mise en place d'un réel travail pluridisciplinaire d'analyse et de régulation.

Rôle et fonctions des référents

De manière objective, le référent au sein de l'établissement est :

- ✚ La personne repère auprès du jeune, de sa famille, du personnel de l'institution, de l'équipe éducative, de l'encadrement et des partenaires,
- ✚ La personne ressource des informations et des axes de travail concernant le jeune.

Les référents sont nommés à l'admission du jeune. Le choix s'effectue en fonction de l'analyse de la situation du jeune et du nombre de références suivies par un professionnel.

Ils sont principalement chargés de :

- ☞ Construire avec l'équipe un projet transparent qui engage l'institution et en être les garants,
- ☞ Accompagner de manière privilégiée le jeune durant son séjour,
- ☞ Suivre le dossier du jeune et ses éléments : scolarité, travail, santé, loisirs...,
- ☞ Formaliser les relations avec la famille en lien avec le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- ☞ Recueillir les informations, les synthétiser et les transmettre à l'équipe,
- ☞ Assurer la restitution des décisions et du projet formalisé en équipe auprès du jeune et éventuellement de sa famille.

La référence suppose la mobilisation de certaines compétences :

- ✓ Avoir un minimum d'harmonie théorique entre référents pour être en accord sur le fond de la prise en charge,
- ✓ Ne pas faire à la place de l'autre,
- ✓ Accepter de s'adapter au rythme de l'autre,
- ✓ Croire en la capacité de l'autre à dire « non ».

12 - LES OUTILS DE LA LOI DU 2 JANVIER 2002

12 -1 Le document individuel de prise en charge

Le document individuel de prise en charge permet d'interroger la notion de sujet et de son devenir en vue de favoriser le bien être du jeune accueilli. Il s'agit de l'élaboration d'une démarche d'accompagnement évolutive et personnalisée permise par l'observation, la définition des besoins, des potentialités, des attentes et des demandes. Cette approche suppose d'envisager le jeune, mais aussi sa famille, avec un devenir et des compétences qu'il est possible de mobiliser.

Le document s'appuie sur une dynamique et une méthodologie visant à informer, à expliquer, à écouter, à proposer et à rechercher l'adhésion des jeunes et de leur représentant légal.

De manière générale, ce document permet :

- De prendre en compte l'individualité du jeune pour mieux répondre à ses besoins,
 - D'envisager la personne dans un devenir,
 - D'élaborer des hypothèses d'accompagnement éducatif échangées avec le jeune en tenant compte de son histoire, de ses désirs et de ses potentialités, et de les communiquer au référent de l'Aide Sociale à l'Enfance,
 - D'avoir une mémoire des événements ponctuant le séjour du jeune,
 - D'inscrire l'action éducative dans une dynamique de projection et d'anticipation,
 - De mobiliser l'ensemble des professionnels autour d'objectifs concrets et ainsi d'harmoniser les pratiques,
 - De ne pas figer l'intervention et les modes d'accompagnement.
- Le document se veut modulable, ré-ajustable et ré-interrogeable dans le temps.

La mise en œuvre du document individuel de prise en charge est matérialisée par un écrit. Il est rédigé par les référents suite aux réunions d'équipe (études de situation...) puis validé par l'encadrement.

Des temps sont programmés, en amont et en aval avec le jeune, pour recueillir les points de vue et les remarques mais aussi restituer les propositions de l'établissement.

12 -2 Le contrat de séjour

Ce contrat, signé par la direction de l'établissement, le jeune accueilli, son(ses) représentant(s) légal(aux), est un outil d'affirmation des objectifs et modalités de l'accompagnement proposé par l'établissement. Il permet d'associer le jeune et parfois sa famille à la prise en charge. Il détermine :

- ✓ Les objectifs de l'accompagnement établis en concertation avec le jeune accueilli, le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance, est repris dans le projet personnalisé,
- ✓ Les prestations les plus adaptées par rapport au jeune accueilli fournies par Espace Adolescents,
- ✓ Les conditions de séjour et d'accueil, qui précisent notamment les droits de visite et d'hébergement.

Tout changement au cours du séjour du jeune fait l'objet d'un avenant signé dans les mêmes conditions que la passation du contrat initial.

12 -3 Le règlement de fonctionnement

Le règlement de fonctionnement est le support de référence qui précise les droits, les devoirs et les règles organisationnelles au sein de l'établissement.

Ce support a été adapté au public accueilli à Espace Adolescents.

Il s'articule autour de trois chapitres qui développent les points suivants :

- ✓ **L'organisation institutionnelle** (locaux, biens des personnes, transport et déplacements, sorties...),
- ✓ **Le quotidien** du jeune ; le document rappelle quelques règles de savoir vivre au domicile de l'assistant familial et à Espace Adolescents,
- ✓ **Les devoirs et les droits** de la personne accueillie, des familles, de l'établissement au regard de ses missions, dans l'intérêt des usagers.

Pour compléter celui-ci et en vue de proposer un support adapté aux jeunes, des règles de vie propres sont définies, articulées avec le règlement de fonctionnement général. Ces règles de vie font l'objet d'une présentation commentée lors de l'admission, sont discutées, réajustées régulièrement.

12 - 4 Le livret d'accueil et la Charte des droits et libertés de la personne accueillie

Afin de garantir l'exercice effectif des droits généraux mis en avant par la loi du 2 janvier 2002, chaque jeune se voit remettre, lors de son arrivée dans l'établissement, un Livret d'Accueil auquel sont annexés la Charte des Droits et Libertés adaptée au public accueilli et qui se nomme « Règles de vie principales » et le règlement de fonctionnement de l'établissement.

12 - 5 Le Conseil de la vie sociale et groupes de parole des jeunes

Le **Conseil de la Vie Sociale** (CVS) est une instance qui a pour vocation d'associer les usagers (jeunes, familles, représentants légaux) au fonctionnement de l'établissement, et ce, de manière consultative. Il se réunit au moins trois fois par an.

En raison de la spécificité d'Espace Adolescents, service d'accueil d'urgence, le fonctionnement du conseil de la vie sociale a été adapté comme suit :

En remplacement de cette instance, divers **groupes de parole** sont animés par un éducateur scolaire du pôle pédagogique et le psychologue. Ils contribuent à promouvoir une vie de groupe citoyenne et responsable. Ces temps sont adaptés aux rythmes et caractéristiques des jeunes et s'organisent selon trois objectifs majeurs :

- ✓ Permettre aux jeunes de se repérer et de se projeter dans l'organisation de la semaine à venir,
- ✓ Réguler la vie collective,
- ✓ Être un temps d'échange et d'écoute sur divers aspects de la vie institutionnelle, de son fonctionnement, de ses règles ainsi que des échanges autour de thèmes d'actualité.

Un questionnaire de satisfaction est remis aux jeunes lors de leur départ de l'établissement. Il permet d'évaluer la satisfaction des jeunes sur le travail réalisé au sein de l'établissement et permet à chacun de mettre en place des axes d'amélioration pour une meilleure qualité du service rendu aux jeunes.

13 – LES INSTANCES PROFESSIONNELLES

Afin de mettre en œuvre et de coordonner l'action en vue d'un accompagnement adapté, diverses instances de régulation sont formalisées au sein de l'établissement. Celles-ci sont centrées sur l'accompagnement des publics ou liées à la coordination du travail mené.

13 -1 Les réunions centrées sur l'accompagnement des jeunes

Le briefing

Chaque matin les membres de l'équipe éducative présents et un éducateur du pôle pédagogique se réunissent en présence du chef de service éducatif et pédagogique afin de faire un point sur la nuit passée et sur la journée à venir.

Réunion éducative et pédagogique

Une réunion hebdomadaire est formalisée avec prise de notes et compte rendu. Elle est animée par le cadre socio-éducatif et le directeur. Sont présents : le psychologue, le coordinateur, les éducateurs spécialisés, les éducateurs scolaires, la secrétaire, voire les partenaires extérieurs si nécessaire. L'objet de cette réunion est de formaliser, en équipe, une analyse des données et observations recueillies lors de l'admission et durant le séjour de jeune. C'est lors de cette réunion que sont définies en commun les hypothèses de travail structurant les projets personnalisés de chacun, le suivi et les réajustements possibles.

Réunion d'analyse des pratiques pour les équipes éducative et pédagogique

Une réunion (2 heures 30 chaque mois hors juillet et août) avec un intervenant extérieur et avec les équipes éducative et pédagogique est mise en place. Ce temps permet aux professionnels d'échanger sur les ressentis autour de leur pratique professionnelle avec un intervenant extérieur qui garantit la confidentialité des propos et la neutralité.

Réunion d'assistants familiaux

Cette réunion (2h30 toutes les 6 semaines, hors juillet et août) est un temps de réflexion et de soutien autour de la prise en charge des jeunes dans la sphère privée de leur domicile. Elle est animée par le psychologue et le coordinateur et en présence d'un membre de l'équipe éducative. A partir d'échanges autour de la prise en charge d'un jeune et des difficultés rencontrées, différents thèmes sont abordés et travaillés (visites à domicile, l'accueil bienveillant, la préparation au départ du jeune...).

Réunion d'analyse des pratiques pour les assistants familiaux

Une réunion (2 heures 30 toutes les 6 semaines hors juillet et août) avec un intervenant extérieur et les assistants familiaux est mise en place. Ce temps permet aux professionnels d'échanger sur les ressentis autour de leur pratique professionnelle avec un intervenant extérieur qui garantit la confidentialité des propos et la neutralité.

En complément de ces diverses instances, des perspectives sont envisagées afin d'optimiser les relations et les outils de coordination du travail de chacun.

13 -2 Les réunions de coordination de l'action

✚ Réunion de fonctionnement général associant le personnel des services éducatifs et le personnel des services administratifs et généraux

Une réunion est organisée tous les deux mois environ (durée 2 heures) ; ce temps de réunion et d'échange entre l'ensemble du personnel est nécessaire afin de promouvoir un réel travail pluridisciplinaire au service de l'accompagnement proposé aux jeunes.

Cette instance doit permettre de créer une véritable dynamique au sein de l'établissement, basée sur une information claire et des relations constructives. L'objectif principal est de permettre l'accès pour tous aux mêmes informations, la formalisation d'un bilan de l'activité et la présentation des projets ou orientations propres au service ou à la vie associative.

✚ Réunion du service pédagogique

Cette réunion (1 h 30 par semaine) est un temps de réflexion autour de la prise en charge des jeunes sur le pôle pédagogique. Elle est animée par le cadre socio-éducatif, en présence de la coordinatrice et des membres de l'équipe pédagogique. À partir de l'élaboration du planning hebdomadaire d'activités, l'équipe pédagogique repense le sens des modes d'intervention auprès du collectif (aide aux devoirs, activités de groupe...) et tente d'harmoniser les pratiques autour de valeurs éducatives communes.

✚ Réunion de la direction

Une fois par semaine (2 heures 30) l'équipe de direction se réunit pour prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'établissement.

13 -3 Le travail en lien avec divers partenaires

La définition de la notion de partenariat

Le travail en partenariat et en réseau s'avère incontournable afin d'apporter la réponse éducative la plus adaptée au jeune accueilli.

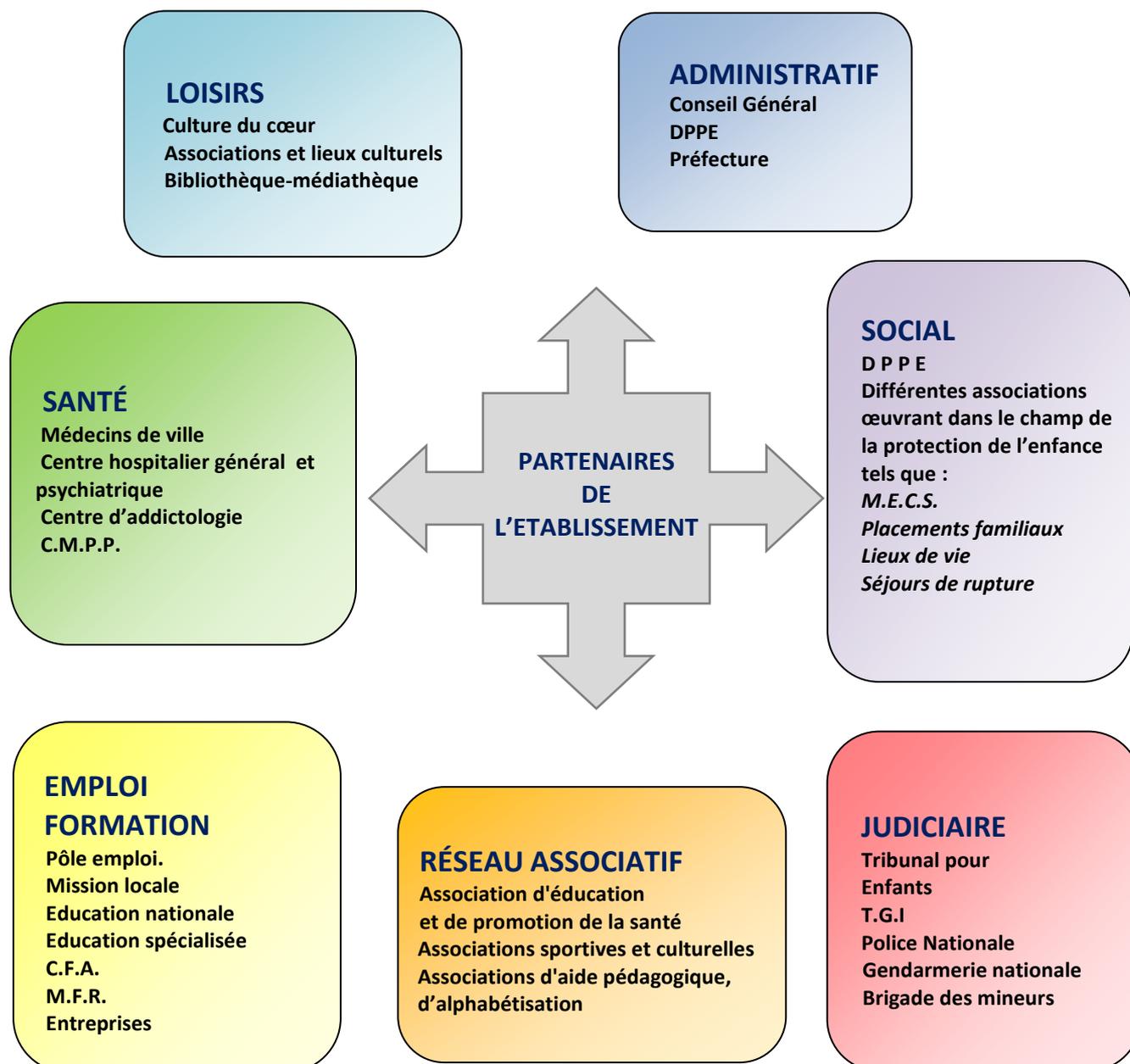
Espace Adolescents ne peut détenir à lui seul les solutions pour le public qu'il accueille et ce d'autant plus que la situation sociale des jeunes pris en charge se complexifie.

Le travail en partenariat s'articule autour de :

- ✓ La connaissance réciproque des projets et des dispositifs offerts,
- ✓ Un échange d'informations,
- ✓ Un échange sur les pratiques,
- ✓ Une coordination et une complémentarité des actions.

14 – LES AXES D'INTERVENTION et LES PARTENAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

Les problématiques auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux sont de plus en plus complexes et les dispositifs d'action sociale associent de nombreux acteurs. Dans ce contexte, travailler ensemble, unir les compétences, les ressources, mutualiser les moyens, produire de la synergie est devenu une nécessité pour assurer un accompagnement de qualité pour les usagers de l'établissement.



15 - CONCLUSION

La démarche d'évaluation de l'action au sein de l'établissement

15 -1 La démarche d'évaluation et de suivi interne

L'élaboration du projet de service a permis d'inscrire l'ensemble du personnel dans une dynamique de travail à la fois consultative et participative. Pour autant, le projet rédigé ne traduit pas la fin mais au contraire le début d'un processus de réflexion centré sur l'amélioration continue des moyens liés à l'action.

À cet effet, il est retenu la mise en place d'un Comité de suivi du projet de service basé sur le volontariat et composé d'un groupe d'environ 6 à 8 personnes représentatives de l'ensemble des professionnels et des métiers présents dans l'institution.

Le Comité de suivi aura les missions suivantes :

- Définir les priorités du projet de service à mettre en œuvre,
- Évaluer régulièrement les options du projet, leur pertinence et leur degré de formalisation,
- Proposer des méthodes et outils pour poursuivre la réflexion sur les axes prioritaires en cours ou en devenir.

Il sera sous la responsabilité de la direction et se réunira de deux à trois fois par an. Chaque session fera l'objet d'un compte rendu présenté et diffusé à l'ensemble du personnel. Lors des réunions institutionnelles, un point de l'ordre du jour pourra être consacré aux informations émanant du comité de suivi du projet de service.

15 -2 La démarche d'évaluation en référence à la Loi du 2 janvier 2002

Selon l'article 312-8 du CASF : « *Les établissements et services procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées selon les catégories d'établissements ou de services par un Conseil National de l'Évaluation Sociale et Médico-Sociale (...). Les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation* ».

Pour répondre à cette exigence, l'établissement a réalisé en 2011, l'évaluation interne de l'établissement, cette démarche permet de réfléchir à nos pratiques et de mettre en place un travail constant d'amélioration de la qualité du service rendu en son sein.

Cette démarche tient compte des précisions amenées par le législateur tant sur le calendrier, la méthode que sur le(s) référentiel(s) adaptés et retenus pour les établissements relevant de la protection de l'enfance.

L'évaluation externe s'est déroulée en mai 2014. Des groupes de travail avaient été mis en place afin de la préparer. Les préconisations de l'évaluation feront l'objet de groupes de travail et de réflexion pour les années futures.

Les orientations pour les cinq années à venir

Le travail à mener auprès des jeunes accueillis doit être plus collégial et, de ce fait, il est nécessaire d'impliquer davantage les assistants familiaux dans des moments clés de leur prise en charge, notamment en les conviant aux synthèses et en leur demandant au préalable de réaliser des écrits, écrits qui pourraient être joints à ceux des travailleurs sociaux de l'établissement.

Il est nécessaire de mieux structurer le groupe de paroles permettant l'expression des jeunes.

Suite à un échange en juin 2014 avec les services du Conseil Général, une réflexion est menée dans l'établissement afin de proposer un accueil de jour au sein du pôle pédagogique à des jeunes placés dans d'autres établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'assistant familial, membre à part entière de l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement, devra être associé à différentes instances en place dans l'établissement : réunions de fonctionnement, rédaction du DIPC, les moments festifs (anniversaires, départs) des jeunes.

Nous nous fixons comme objectif de rendre nos orientations opérationnelles dans les cinq années à venir.

Protocole de référence de l'accueil d'urgence à Espace Adolescents

1. L'accueil immédiat en vue de protéger

- + Se rendre disponible lors de l'arrivée d'un jeune afin de l'accueillir, de lui présenter l'établissement, les professionnels présents, le règlement de fonctionnement... et prendre du temps pour le jeune (écoute, temps de parole).
- + Proposer un lieu de protection et un espace sécurisant et contenant pour le jeune.
- + Formaliser un lieu d'écoute et de parole.
- + Favoriser le bien-être des jeunes par un accueil personnalisé.
- + Contacter le psychologue si nécessaire (urgence évaluée par l'éducateur)
- + La période de l'accueil est le moment où est :
 - remis le livret d'accueil et donc précisé le sens et le contenu du règlement de fonctionnement et des règles de vie principales.
 - présenté le Contrat de séjour et le Document individuel de prise en charge et recherché l'adhésion du jeune à l'accompagnement éducatif proposé au sein de l'établissement.

Ce type d'accueil est réalisé par un éducateur du pôle éducatif en lien avec l'assistant familial.

2. Prise d'informations sur la situation dans la journée ou les jours qui suivent son accueil

- + Transmission d'informations entre l'éducateur et le chef de service.
- + Contacter le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance pour rechercher les informations sur la situation du jeune, son histoire, sa scolarité, sa santé, sa famille.
- + Rencontre entre le jeune et le psychologue dans les jours qui suivent son accueil.

3. Elaborer un diagnostic éducatif, psychologique, social, médical

- + Proposer et structurer une démarche de projet personnalisé pluridisciplinaire (éducateurs spécialisés, scolaires, assistants familiaux, psychologue..).
- + Être dans une dynamique de prévention globale : sexualité, santé, soins.

4. Restitution en équipe de la situation

- + Échanges et analyse de la situation en équipe en vue de la définition des options d'accompagnement à privilégier rapidement.

5. La formalisation d'un accompagnement

- + Elaboration d'un DIPC dans les 15 jours suivant l'arrivée du jeune.
- + Nomination de deux éducateurs du pôle éducatif et d'un éducateur scolaire du pôle pédagogique comme référent du jeune.
- + Constitution de son dossier administratif.

6. **Mise en place rapide du projet du jeune** prenant en compte

- + Son histoire et les raisons du placement,
- + Le champ de l'insertion sociale,
- + Le champ de la scolarité,
- + Le champ de la santé,
- + Le déroulement de son quotidien au domicile de l'assistant familial,
- + Les autres dimensions.

7. **L'hébergement et le cadre institutionnel**

- + Accompagner le jeune dans son quotidien et son insertion scolaire et/ou professionnelle,
- + Développer divers apprentissages : hygiène, rapport à la nourriture, rythmes de vie,...
- + Proposer une vie de groupe et l'expérience d'un collectif en accueillant le jeune sur le pôle pédagogique, en vue de structurer sa personne dans ses rapports aux autres,
- + Proposer un accompagnement individualisé au domicile d'un assistant familial.

8. **La promotion de la personne, son autonomisation**

- + Reconnaître l'usager dans son identité propre, lui donner la possibilité de s'approprier son histoire et de donner sens à ce qui se passe,
- + Aider à l'accomplissement de soi,
- + Mobiliser les apprentissages liés à l'autonomie : transports, démarches administratives, scolarité, vie sociale...

9. **Le pôle pédagogique - L'accompagnement à l'intégration sociale**

- + Permettre aux jeunes de se confronter positivement à une norme sociale,
- + Favoriser l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs,
- + Développer des partenariats avec d'autres institutions, l'école...